

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-09-2022-20

Date de convocation le 16/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Etaient présents : Mmes CAZENAVE, ETCHART, LOQUET, GUITTONNEAU, BAZIARD, DAUBAS et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE, LAPETRE et LETARGUA.

Secrétaire de séance élu : Mr HILLOOU

Avaient donné pouvoir : Mr SALEFRANQUE pouvoir à M. CLAVÉ
Mr LAMASOU pouvoir à M. LETARGUA

Était absente excusée : Mme GRAUX

OBJET : ACQUISITION PARCELLE BB89

La commune a été contacté par les consorts de la succession Cami pour la cession de la parcelle cadastrée BB 39 d'une superficie de 2 339 m².

Cette parcelle est grevée d'une servitude d'assainissement, les élus souhaiteraient acquérir le foncier pour pouvoir réaliser les travaux d'entretien sur son réseau.

Ils acceptent de céder à 0.50 centimes le m² soit 1 120 € pour la parcelle.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

PROPOSE d'accepter l'achat de la parcelle à la succession Cami pour un montant de mille cent vingt euros

DÉSIGNE Maître ESTRADE, notaire à Arthez de Béarn en vue de rédiger l'acte authentique correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette cession.

PRÉCISE que les parcelles seront intégrées dans le domaine public de la commune

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216403964-20221003-22_09_2022_20-DE